ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

006-23

Montreuil,
le vendredi 10 février 2023

Émetteur : DDARH - Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Loi « Marché du travail »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, publiée au journal officiel du jeudi 23 décembre 2022, prévoit différentes dispositions qui ont pour objet de favoriser le plein-emploi.

Cette loi comporte des mesures relatives notamment aux conditions d'électorat au CSE, à l'assurance chômage, au régime de l'abandon de poste et à la validation des acquis de l'expérience.

La majorité des dispositions de cette loi entreront en vigueur après publication des décrets d'application (sauf dispositions expresses spécifiques).

La présente lettre circulaire a pour objectif d'exposer les principales nouveautés impactant les services Ressources Humaines.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Annexe - Loi "marché du travail"

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet - 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20